

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF À SA CENT VINGT-SIXIÈME SESSION

Tolède (Espagne), 10-11 juin 2026

Adoption de l'ordre du jour	2
Communication de la Secrétaire générale : vision de la Direction pour 2026-2029	4
Exécution du programme général de travail	5
Rapport sur les préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)	6
Rapports des organes subsidiaires du Conseil	7
Réforme de l'Organisation : état d'avancement des suites données aux recommandations du Corps commun d'inspection et du Bureau des services de contrôle interne	9
Situation financière de l'Organisation de la période s'étant terminée le 31 mars 2026	10
Rapport financier et états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2025	11
Point de situation concernant les Membres	12
Ressources humaines	13
Rapport du Fonctionnaire chargé de la déontologie	14
Rapport sur les bureaux régionaux et thématiques	15
Rapport du collectif des Membres affiliés	17
Lieu et dates de la cent vingt-septième session, de la cent vingt-huitième session et de la cent vingt- neuvième session du Conseil exécutif	18
Proposition de la Colombie : groupe de travail interinstitutions sur le tourisme pour la construction de la paix	19

Adoption de l'ordre du jour
(documents CE/126/1 prov. et CE/126/1 prov.suppl.rev.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire en même temps que l'ordre du jour provisoire complémentaire,

Adopte l'ordre du jour de sa cent vingt-sixième session tel que proposé dans l'ordre du jour provisoire en y inscrivant la proposition de la Colombie concernant le Groupe de travail interinstitutions sur le tourisme pour la construction de la paix comme point 15.

Annexe : ordre du jour définitif

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communication du Président
3. Communication de la Secrétaire générale : vision de la Direction pour 2026-2029
4. Exécution du programme général de travail
5. Rapport sur les préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)
6. Rapports des organes subsidiaires du Conseil
7. Réforme de l'Organisation : état d'avancement des suites données aux recommandations du Corps commun d'inspection et du Bureau des services de contrôle interne
8. Rapport financier
 - a) Situation financière de l'Organisation pour 2026
 - b) Rapport financier et états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2025
9. Point de situation concernant les Membres
10. Ressources humaines
11. Rapport du Fonctionnaire chargé de la déontologie
12. Rapport sur les bureaux régionaux et thématiques
13. Rapport du collectif des Membres affiliés
14. Lieux et dates de la cent vingt-septième session, de la cent vingt-huitième session et de la cent vingt-neuvième session du Conseil exécutif
15. Proposition de la Colombie : groupe de travail interinstitutions sur le tourisme pour la construction de la paix

Point 3 de l'ordre du jour
Communication de la Secrétaire générale : vision de la Direction pour 2026-2029
(document CE/126/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné la communication de la Secrétaire générale sur sa vision de la Direction pour la période 2026-2029 (document CE/126/3),

1. *Accueille favorablement* la vision de la Direction présentée par la Secrétaire générale, qui donne une indication préliminaire de l'orientation stratégique de son mandat, en attendant les propositions plus détaillées qui seront soumises au Conseil pour aval ;
2. *Entérine* les trois principes directeurs qui définiront le mandat : consolider les nouvelles fondations institutionnelles, mettre les États membres au cœur du travail de l'Organisation et prendre des engagements en termes de portée et de qualité de la production, dans le droit fil du programme des initiatives de réforme de l'Organisation des Nations Unies ;
3. *Entérine* les quatre priorités exposées par la Secrétaire générale : fondations, collaboration, renforcement des capacités et durabilité ;
4. *Prend note* de l'état des lieux stratégique de l'Organisation présenté dans la communication et appuie le choix des fondations comme priorité immédiate du mandat et comme investissement vital pour asseoir l'autorité de l'Organisation à long terme, en procédant avec rigueur et dans la transparence ;
5. *Se félicite* de l'initiative du Fonds d'accélération pour le tourisme soutenue par les Émirats arabes unis, annoncée par la Secrétaire générale durant la cent vingt-troisième session du Conseil exécutif à Ségovie, qui représente un partenariat transformateur pour doter en ressources la mise en œuvre de la vision de la Direction ; et
6. *Charge* la Secrétaire générale :
 - a) De présenter au Conseil exécutif la stratégie de déploiement du Fonds d'accélération pour le tourisme et le programme de travail renforcé de la période biennale 2026-2027 pour aval et de consulter le Conseil sur l'état d'avancement de la structure organisationnelle du secrétariat à mesure que ce travail prendra forme ;
 - b) De continuer le programme portant sur les fondations et les réformes engagé durant les premiers mois de son mandat et de tenir les Membres pleinement et régulièrement informés des progrès ; et
 - c) De faire rapport à chaque session du Conseil exécutif jusqu'à la vingt-septième session de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle et sur le dispositif plus large d'application du principe de responsabilité de l'Organisation.

Point 4 de l'ordre du jour
Exécution du programme général de travail
(documents CE/126/4 rev.1 et CE/126/4 RC-1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport d'activité du programme de la période d'octobre 2025 à avril 2026,

1. *Prend note* des activités mises en œuvre et des principales réalisations durant la période ;
2. *Se félicite* du retentissement des Journées thématiques consacrées au tourisme lors de la COP30 (Belém, Brésil) et de l'inclusion d'un Plan d'accélération des solutions (PAS) pour le secteur du tourisme dans le Programme de travail des champions de haut niveau pour l'action climatique de la CCNUCC ;
3. *Prend note* du lancement de « Recipe of Change », une nouvelle initiative relevant du programme tourisme durable du réseau One Planet, sous la direction d'ONU Tourisme et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour accélérer la réduction du gaspillage alimentaire dans le tourisme grâce à des engagements volontaires du secteur privé et un suivi des progrès ;
4. *Approuve* le Plan d'action pour les femmes de l'industrie des transports touristiques, tel que présenté à l'annexe IV ;
5. *Approuve également* l'initiative d'ONU Tourisme relative au programme de mentorat à l'intention des femmes africaines pour 2026, mise en œuvre avec le soutien du WITLAC, ainsi que les conditions générales y afférentes telles qu'exposées à l'annexe VI ;

Ayant examiné le plan de travail du Programme pour l'Europe pour 2026-2027, tel que présenté à l'annexe V,

6. *Approuve en outre* le plan de travail du Programme pour l'Europe pour 2026-2027 préparé par le Groupe de travail chargé de l'élaboration du Programme pour l'Europe et adopté par la soixante-douzième réunion de la Commission régionale pour l'Europe ;
7. *Demande* au Groupe de travail de collaborer étroitement avec le secrétariat afin de préciser davantage le plan de travail ; et

Ayant examiné le rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration de Riyad sur l'avenir du tourisme,

8. *Prend note* des activités menées et des principales réalisations durant la période considérée.

Point 5 de l'ordre du jour
Rapport sur les préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)
(document CE/126/5)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027),

1. *Prend note* des progrès réalisés dans les préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027) ;
2. *Fait siens* la vision proposée, les objectifs stratégiques, le cadre d'exécution et la feuille de route de l'Année internationale tels que décrits dans le rapport ;
3. *Approuve* l'établissement du Comité de pilotage et le mandat tel qu'exposé à l'annexe I du rapport ;
4. *Approuve également* l'établissement d'un compte de projet dédié à l'appui de la mise en œuvre de l'Année internationale conformément à la résolution 78/260 de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
5. *Approuve en outre* le logo proposé et charge le secrétariat d'en préparer les conditions d'utilisation pour l'Année internationale ;
6. *Appuie* les efforts pour mobiliser des contributions volontaires et des partenariats afin de faciliter la mise en œuvre de l'Année internationale ;
7. *Invite* les organismes compétents des Nations Unies à collaborer avec ONU Tourisme aux préparatifs et à la célébration de l'Année internationale, en vue de promouvoir une approche coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies en matière de tourisme durable et résilient ; et
8. *Encourage* les États membres et les parties prenantes à participer activement aux préparatifs et à la célébration de l'Année internationale.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapports des organes subsidiaires du Conseil

(documents CE/126/6 rev.2, MPIC/SC/2025, MPIC/SC/2026, CTS/21/SumConcl., CTS/22/SumConcl., IWGCA/1/minutes, IWGCA/2/minutes, CE/126/PBC31 et CE/126/CMAM/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les rapports des organes subsidiaires du Conseil suivants :

- Le Comité du tourisme et de la compétitivité,
 - Le Comité des statistiques,
 - Le Comité du tourisme et de la durabilité,
 - Le Groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique,
 - Le Comité technique sur l'éducation en ligne dans le tourisme,
 - Le Comité du programme et du budget, et
 - Le Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés,
1. *Remercie* les membres de ses différents organes subsidiaires pour les résultats précieux obtenus à ce jour ;
 2. *Prend note* des informations et des recommandations fournies par les organes subsidiaires précités ;
 3. Les *encourage* à mettre en œuvre les initiatives proposées ;
 4. *Invite* les Membres à participer activement aux comités et à les soutenir en contribuant à leurs travaux ;

Ayant lu le plan de travail provisoire 2026-2027 du Groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique tel qu'il figure dans le procès-verbal de la deuxième réunion du Groupe de travail (IWGCA/2/minutes) et ayant pris note de la suggestion de son Président, le Brésil, au sujet des efforts de la Türkiye qui est membre du Groupe de travail pour qu'il y ait une journée consacrée au tourisme à la COP31,

5. *Approuve* le plan de travail 2026-2027 du Groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique qui sera mis en œuvre sur une base volontaire et conformément au programme de travail et budget de l'Organisation ;
6. *Prie* le secrétariat, en consultation avec le Groupe de travail, de rédiger et d'expédier une lettre officielle adressée à la présidence de la COP31 en faveur de la tenue de cette journée consacrée au tourisme ;

Eu égard aux décisions et recommandations du Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés à sa neuvième réunion,

7. *Félicite* l'Espagne pour son élection à la vice-présidence du Comité pour la période 2026-2027 ;
8. *Admet provisoirement* les 12 candidats recommandés par le Comité comme Membres affiliés d'ONU Tourisme et prie la Secrétaire générale de présenter les candidats admis provisoirement à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session pour ratification ;
9. *Encourage* le Comité à poursuivre sa collaboration avec le Conseil des Membres affiliés et le secrétariat pour renforcer la participation des Membres affiliés aux activités de l'Organisation et appuyer leur contribution aux priorités d'ONU Tourisme et de ses États membres ; et

10. Se *félicite* du rôle du Comité comme plateforme institutionnelle de dialogue entre les États membres, le Conseil des Membres affiliés, la communauté plus large du collectif des Membres affiliés et le secrétariat, et encourage sa consolidation continue à l'appui d'une collaboration public-privé structurée à ONU Tourisme.

Point 7 de l'ordre du jour
**Réforme de l'Organisation : état d'avancement des suites données aux recommandations du
Corps commun d'inspection et du Bureau des services de contrôle interne**
(document CE/126/7)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les informations à jour en ce qui concerne les recommandations du Corps commun d'inspection et du Bureau des services de contrôle interne,

1. *Prend note* des rapports publiés par le Corps commun d'inspection (CCI) et par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) référencés dans le document et remercie ces deux organes pour leurs analyses ;
2. *Approuve* l'état d'acceptation et l'état d'application pour chacune des recommandations, comme proposé à l'annexe I du document, et prie la Secrétaire générale d'en rendre compte au CCI en conséquence ;
3. *Note avec satisfaction* les progrès exposés à l'annexe II ;
4. *Considère closes* les recommandations ayant été pleinement appliquées ; et
5. *Prie* la Secrétaire générale de continuer à faire rapport annuellement sur ce sujet.

Point 8 a) de l'ordre du jour
Situation financière de l'Organisation de la période s'étant terminée le 31 mars 2026
[document CE/126/8(a)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport financier de la période s'étant terminée le 31 mars 2026,

1. *Approuve*, tels qu'ils sont présentés :
 - a) les crédits révisés du budget ordinaire 2026 au 31 mars 2026 (annexe I.A.1) sans modifier le montant total des crédits approuvés du budget ordinaire 2026,
 - b) le plan des recettes et des dépenses du budget ordinaire de l'exercice financier 2026 présenté par la Secrétaire générale au 31 mars 2026 (annexe I.A.4), en notant que des virements budgétaires des catégories du personnel fonctionnaire vers les catégories autres que celles du personnel fonctionnaire et entre parties et sections peuvent être requis, et autorise la Secrétaire générale à les faire au besoin dans la limite des crédits approuvés,
 - c) les contributions volontaires et en nature reçues aux fins de la mise en œuvre des projets correspondants au cours de la période s'étant terminée le 31 mars 2026 (annexes I.C.4 et I.C.5), et
 - d) les projets de cofinancement par des contributions d'ONU Tourisme et de donateurs au cours de la période s'étant terminée le 31 mars 2026 (annexes I.C.6 et I.C.7) ;
2. *Prend note avec satisfaction* de la présentation d'états intermédiaires provisoires non vérifiés de la situation financière d'ONU Tourisme au 31 mars 2026 et de la performance financière d'ONU Tourisme de la période terminée le 31 mars 2026 (annexe I.B.1) ;
3. *Remercie* les Membres ayant consenti les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières, prie instamment les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de faire le nécessaire pour régler leurs contributions de 2026 et rappelle aux Membres de verser leurs contributions dans les délais stipulés à l'article 7.2 du Règlement financier ; et
4. *Appuie* le travail de relance de la Secrétaire générale pour obtenir le règlement des contributions de l'année en cours et d'arriérés de contributions à l'appui du programme de l'Organisation.

Point 8 b) de l'ordre du jour

Rapport financier et états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2025

[document CE/126/8(b)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le Rapport financier et états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

1. *Prend note avec satisfaction* de l'opinion sans réserve (positive) du Commissaire aux comptes d'après laquelle les états financiers d'ONU Tourisme de l'exercice clos en 2025 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net et de la situation financière d'ONU Tourisme au 31 décembre 2025 ainsi que de sa performance et des flux de trésorerie correspondant à l'exercice financier clos à cette date, conformément au cadre réglementaire applicable en matière d'information financière (identifié à la Note 2 du rapport financier) et en particulier aux principes et méthodes comptables qui y sont énoncés ;
2. *Approuve* les états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et note avec satisfaction la mise en œuvre des nouvelles normes IPSAS suivant les directives comptables à l'échelle du système des Nations Unies ;
3. *Note avec reconnaissance* le rapport financier de la Secrétaire générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui analyse l'exécution du budget ordinaire et commente la performance financière et la situation financière de l'Organisation, notamment l'actif net/situation nette, les contributions mises en recouvrement et l'analyse des avantages du personnel après la cessation de service, de même que les autres informations présentées dans le document et ses annexes ;
4. *Approuve*, comme exposé dans le rapport :
 - a) les propositions de la Secrétaire générale d'allocation de l'excédent de trésorerie budgétaire du budget ordinaire 2025 (1 777 816 EUR) comme suit : i) 1 million d'EUR au Fonds général afin d'accroître les activités opérationnelles du programme de travail financé par le budget ordinaire au cours de la période biennale à venir 2028-2029, et ii) 777 816 EUR au Fonds général afin d'augmenter le financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service conformément à la stratégie d'ONU Tourisme de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service [décision CE/DEC/4(CX) approuvant CE/110/4(d)],
 - b) les virements de crédits du budget ordinaire (410 552 EUR) conformément à l'article 5.3 alinéas a) et b) du Règlement financier sans incidence sur le total des crédits approuvés du budget ordinaire 2025, et
 - c) les contributions volontaires et en nature reçues pour la période 2025 aux fins de l'exécution des projets correspondants et les projets de cofinancement par des contributions d'ONU Tourisme et de donateurs pour la période 2025 ;
5. *Recommande* que la Secrétaire générale poursuive en 2026 ses démarches auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation en vue d'en obtenir le règlement ; et
6. *Exprime sa gratitude* au Président et au Vice-Président du Comité du programme et du budget (Pérou et Suisse, respectivement) et au Commissaire aux comptes (Espagne) pour le travail réalisé.

Point 9 de l'ordre du jour
Point de situation concernant les Membres
[documents CE/126/9(I) et CE/126/9(II)]

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance des informations fournies sur la situation des Membres effectifs de l'Organisation,

1. *Exprime sa gratitude* à la Secrétaire générale pour ses démarches visant à associer les États non membres aux activités de l'Organisation et pour les avancées obtenues avec l'Islande et le Suriname ; et
2. *Accueille favorablement* l'intention du Gouvernement du Suriname d'engager la procédure d'adhésion à ONU Tourisme et encourage le secrétariat de l'Organisation à travailler en étroite relation avec les autorités du pays en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires au dépôt de la demande d'adhésion en bonne et due forme ;

Ayant examiné le rapport présentant des informations à jour sur les Membres visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement,

3. *Prend note avec satisfaction* des informations exhaustives figurant dans le document CE/126/9(II) et ses annexes ;
4. *Remercie* les Membres (effectifs et associés) ayant fait les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières, prie instamment les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leurs contributions de 2026 ainsi que les arriérés de contributions d'années précédentes, et leur rappelle de verser leurs contributions dans les délais stipulés à l'article 7.2 du Règlement financier ; et
5. *Appuie* le plan de paiement soumis par le Libéria, Membre effectif, conformément à la résolution A/RES/783(XXVI) de l'Assemblée générale, et recommande une résolution favorable de l'Assemblée générale à sa vingt-septième session à venir.

Point 10 de l'ordre du jour
Ressources humaines
(document CE/126/10)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport,

1. *Prend note* des informations fournies dans le rapport sur les ressources humaines ;
2. *Reconnaît* le travail accompli par le personnel de l'Organisation au service de sa mission, particulièrement compte tenu des exigences croissantes vis-à-vis de l'Organisation et ses ressources limitées ;
3. *Note* qu'un certain nombre de questions décrites dans le rapport concernent des mesures engagées ou conclues avant le début du mandat de l'actuelle Secrétaire générale et que la Secrétaire générale rendra compte, selon qu'il conviendra, des évolutions institutionnelles en ce qui concerne la gouvernance des ressources humaines et le principe de responsabilité à une future session du Conseil, conformément aux règles applicables ;
4. *Encourage* les États membres à adresser à l'Organisation des propositions concrètes de financement d'administrateurs auxiliaires ;
5. *Se félicite* du Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements d'ONU Tourisme ;
6. *Encourage* les États membres à envoyer des fonctionnaires prêtés à l'Organisation, eu égard en particulier aux exigences croissantes à satisfaire avec ses ressources limitées ; et
7. *Décide* d'élire la Lituanie et le Brésil comme membres titulaires du Comité des pensions du personnel d'ONU Tourisme pour la période biennale 2026-2027.

Point 11 de l'ordre du jour
Rapport du Fonctionnaire chargé de la déontologie
(document CE/126/11)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport,

Remercie le Fonctionnaire chargé de la déontologie pour son rapport sur les activités réalisées entre le 1^{er} mai 2025 et le 30 avril 2026.

Point 12 de l'ordre du jour
Rapport sur les bureaux régionaux et thématiques
(documents CE/126/12 rev.1 et CE/126/12 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur la situation des bureaux régionaux et thématiques, ainsi que son Additif 1,

1. *Prend note* de l'accord entre le Gouvernement marocain et ONU Tourisme sur la mise en œuvre provisoire de l'accord de siège relatif au Bureau thématique sur l'innovation pour l'Afrique ;
2. *Encourage* le Gouvernement marocain à achever toutes les procédures restantes requises pour permettre l'entrée en vigueur de l'accord de siège relatif au Bureau thématique sur l'innovation pour l'Afrique ;
3. *Encourage* le secrétariat à poursuivre les consultations avec l'Uruguay sur la prolongation de l'accord de coopération entre ONU Tourisme et le Ministère uruguayen du tourisme au-delà de février 2027 et à rendre compte à la prochaine session du Conseil exécutif de tous progrès réalisés ;
4. *Prend note* de l'accord entre la République d'Ouzbékistan et l'Organisation mondiale du tourisme relatif à l'établissement du Bureau thématique pour le tourisme sur la Route de la soie à Samarcande conclu le 8 novembre 2025 et de l'annulation de l'accord entre les Parties conclu le 2 juillet 2025 ;
5. *Encourage* le secrétariat à poursuivre le processus de consultation et de négociation avec le Gouvernement ouzbek concernant les conditions financières et administratives requises en vue de l'établissement du Bureau thématique pour le tourisme sur la Route de la soie à Samarcande en application du mandat reçu de l'Assemblée générale dans sa résolution 785(XXVI), conformément au cadre juridique et opérationnel adopté dans ladite résolution ;
6. *Prend note* de la signature le 20 novembre 2025 du mémorandum de coopération entre ONU Tourisme et l'Agence japonaise du tourisme concernant la contribution financière au fonctionnement et à l'entretien du Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique au Japon ;
7. *Note* que le processus de réforme du Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique conformément aux conditions et critères applicables aux entités de catégorie I en vertu du mandat reçu de l'Assemblée générale dans la résolution 656(XXI) en vue de sa pleine intégration au cadre juridique et institutionnel d'ONU Tourisme demeure en cours ;
8. *Rappelle* le mandat reçu de l'Assemblée générale dans la résolution 785(XXVI) que tous arrangements juridiques, financiers et administratifs relatifs au Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique deviennent juridiquement contraignants à la fois pour ONU Tourisme et le Japon conformément aux conditions et critères applicables aux entités de catégorie I adoptés dans la résolution 656(XXI) pour sa pleine intégration au cadre juridique et institutionnel d'ONU Tourisme en tant qu'entité de catégorie I ;
9. *Charge* le secrétariat de continuer les discussions avec le Gouvernement japonais sur la réforme du Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique, et de rendre compte à intervalles périodes au Conseil exécutif des progrès accomplis ;
10. *Prend note* des résultats des consultations tenues avec les membres de la Commission pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (CAP) et de la Commission pour l'Asie du Sud (CSA), en application



de la résolution 785(XXVI) de l'Assemblée générale, au sujet de la répartition des rôles entre le bureau régional approuvé en principe pour Shanghai et le bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique au Japon ;

11. *Considère* que les consultations demandées par l'Assemblée générale dans la résolution 785(XXVI) sont achevées ;
12. *Autorise* la Secrétaire générale à élaborer, mettre au point sous sa forme définitive et signer, en collaboration avec le Gouvernement chinois, l'accord de siège en vue de l'établissement du bureau régional à Shanghai, à condition qu'il soit pleinement en conformité avec le cadre juridique et opérationnel régissant les bureaux régionaux et thématiques d'ONU Tourisme adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 785(XXVI) ; et
13. *Charge en outre* la Secrétaire générale de faire rapport au Conseil exécutif à sa prochaine session sur les progrès réalisés.

Point 13 de l'ordre du jour
Rapport du collectif des Membres affiliés
(document CE/126/13)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du collectif des Membres affiliés sur ses principales réalisations depuis la cent vingt-quatrième session du Conseil exécutif,

1. *Remercie* la présidence du Conseil des Membres affiliés, le secrétariat ainsi que le département des Membres affiliés et de la coopération public-privé pour le rapport et félicite les Membres affiliés pour les activités menées avec succès et pour leur précieuse contribution à l'accomplissement de la mission d'ONU Tourisme ;
2. *Encourage* le secrétariat à poursuivre l'expansion du collectif des Membres affiliés dans une démarche d'expansion du réseau d'entités qui soit plus ciblée, durable et qui apporte de la valeur pour les Membres ;
3. *Souligne* l'importance du partenariat stratégique entre les acteurs publics et privés pour accroître la création de savoir et le leadership thématique en s'appuyant sur les connaissances spécialisées du secteur privé ;
4. *Invite* le Conseil des Membres affiliés à continuer de travailler avec le Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés pour renforcer la participation des Membres affiliés aux activités de l'Organisation ; et
5. *Charge* la Secrétaire générale de renforcer encore davantage la coopération des Membres affiliés avec les États membres.

Point 14 de l'ordre du jour

Lieu et dates de la cent vingt-septième session, de la cent vingt-huitième session et de la cent vingt-neuvième session du Conseil exécutif
(document CE/126/14)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les candidatures et procédures de sélection des lieux des sessions du Conseil exécutif jusqu'à la vingt-septième session de l'Assemblée générale,

1. *Décide* de tenir sa cent vingt-septième session aux Émirats arabes unis au deuxième semestre 2026, aux dates qui seront convenues entre le secrétariat et le pays hôte ;
2. *Décide* de tenir sa cent vingt-huitième session au Pérou au premier semestre 2027, aux dates qui seront convenues entre le secrétariat et le pays hôte ; et
3. *Décide* de tenir sa cent vingt-neuvième session en République dominicaine au deuxième semestre 2027, dans le cadre de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, aux dates qui seront convenues entre le secrétariat et le pays hôte.

Point 15 de l'ordre du jour
**Proposition de la Colombie : groupe de travail interinstitutions sur le tourisme pour la
construction de la paix**
(documents CE/126/Supp/1 et CE/126/1 prov. suppl. rev.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné la proposition de la Colombie de créer un groupe de travail destiné à renforcer et à consolider le tourisme pour la construction de la paix,

1. *Prend note* de la proposition ; et
2. *Prie* la Secrétaire générale de travailler avec la Colombie à l'élaboration d'un rapport définissant les objectifs, le mandat et les ressources nécessaires pour assurer la viabilité et le bon fonctionnement du groupe de travail, à l'intérieur du cadre juridique et du programme de travail de l'Organisation.